



# Saint-Joseph-de-Sorel

## L'Information municipale

Chers(es) Saint-Josephois(es),

## ÉTAT DE LA SITUATION

### Fleurons du Québec

Les citoyens réunis lors de l'assemblée du 15 février dernier « Rêver votre ville pour les années futures », ont identifié, avec les intervenants du Technocentre, trois projets prioritaires : la route industrielle du secteur est, le centre communautaire intergénérationnel et le programme « Les Fleurons du Québec ». Nous nous sommes inscrits à ce programme en 2007 afin de développer la fierté, le sentiment d'appartenance et l'embellissement.

Nous avons obtenus la cote de « 2 Fleurons » lors de notre première évaluation en 2008. Notre objectif consiste à recevoir la cote de « 3 Fleurons » lors de la prochaine évaluation qui s'effectuera au cours de cet été.

À cette fin, la Ville a investi dans plusieurs projets diversifiés. L'aménagement du talus au Parc de la Pointe-aux-Pins fut réalisé en 2010 par la Phase I-reconfiguration (coût : 78 715 \$) et sera suivi par la Phase II-Plantation présente en cours (coût estimé : 60 000 \$). Il y a eu aussi en 2010, la plantation d'environ 30 arbres dans la cour de l'école Martel (coût : 20 690 \$) et financé en partie grâce à une subvention de 17 800 \$ de la compagnie Rio Tinto-Fer et Titane. La campagne d'arrachage d'herbe à poux a aussi eu lieu en 2010. Enfin, nous avons fait faire, par la firme « Objectif Paysage », une stratégie de fleurissement pour la planification de nos futures interventions.

De plus, le 21 mai dernier, la Ville a distribué **pour une 3<sup>e</sup> année consécutive** 1 000 caissettes de fleurs ainsi que du compost. Afin que l'embellissement de notre Ville soit des plus réussis, nous demandons la collaboration de tous les citoyens, des commerçants et de nos industries. Il faut que tous les propriétaires et locataires soient solidaires pour que leur cour avant ainsi que leur demeure soient propres et fleuries. Nous demandons aux citoyens de s'impliquer en faisant valoir leur créativité pour fleurir les balcons des étages supérieurs, le rez-de-chaussée et les arrangements paysagés des parterres de leur résidence.

Encore cette année, un **CONCOURS aura lieu** parmi les plus belles maisons fleuries : les gagnants remporteront un bon d'achat de 100 \$ d'une quincaillerie. Afin de donner l'exemple auprès de ses citoyens et de créer un effet d'entraînement, la Ville installera prochainement 60 jardinières de fleurs à même les lampadaires.

Alors mes amis horticulteurs en herbe, à vos pioches, râteaux, pelles et avec vos bulbes, graines, plantes, semis, etc. **SOYONS FIER** ET **SOYONS SOLIDAIRES** DE NOTRE BELLE VILLE.

### TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE

#### Rue Montcalm

Les travaux de réfection de la rue Montcalm ont été réalisés en 2007 (coût : 3 247 370 \$); l'installation de nos splendides luminaires architecturaux s'est faite en 2010 (coût : 415 560 \$). Pour la réfection de cette rue, nous avons obtenu les subventions suivantes : 854 286 \$ du fonds FIMR et 429 983 \$ sur le retour de la taxe d'accise, soit un total de 1,3M \$. À l'époque, nous affirmions que c'était la plus grosse subvention jamais obtenue par la Ville (sauf pour l'assainissement des eaux de 1987 à 2002 : 1 577 000 \$). Pour ce projet, nous avons adopté un règlement d'emprunt de 3 500 000 \$ pour couvrir également les subventions du gouvernement

(remboursable sur 10 ans). Par la suite, Le Conseil a choisi, pour réduire l'emprunt, d'injecter un montant de 700 000 \$ provenant du surplus accumulé. L'emprunt réel n'a été que de 1 895 000 \$. Cet emprunt se terminera en 2029. En 2011, nous procéderons au financement final du projet d'installation des luminaires pour un montant estimé à 268 100 \$.

Il faut retenir que la dette pour la réfection de la rue Saint-Joseph (665 400 \$) prendra fin en 2012 et celle de la rue Mc Carthy (781 000 \$) en 2015.

#### Rue Béatrice

La réfection incluant l'installation de luminaires de la rue Béatrice, entre les rues Champlain et Montcalm, a débuté à l'automne 2010 et se terminera en 2011. Ces travaux ont nécessité l'adoption d'un règlement d'emprunt au montant de 531 000 \$. Toutefois, nous avons eu la confirmation d'une subvention gouvernementale de 182 600 \$ dans le cadre du programme PRECO.

#### Le collecteur pluvial

Les travaux d'aménagement du collecteur pluvial rue Pie IX, Chevrier et Léon XIII (égout, aqueduc, trottoir, asphaltage, luminaires, etc.) se dérouleront en 2011 et un règlement d'emprunt au montant de 3 850 000 \$ a été adopté. Nous avons eu dernièrement la confirmation d'une aide financière couvrant 66,66% des travaux admissibles pour un maximum de 2 100 000 \$ dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), soit la plus haute subvention obtenue par la Ville. Tous ces travaux, nous permettrons de rendre votre municipalité plus fonctionnelle, sécuritaire et attrayante.

#### PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC (PRQ)

Le programme Rénovation Québec (PRQ) de la SHQ a débuté en 2003. En date des présentes, le programme a profité à plus de 185 propriétaires. Les quelques 186 propriétaires ont fait pour 2 588 495 \$ de travaux de rénovation. Toutefois, ceux-ci ont bénéficié d'un total de subvention estimé à 1 491 858 \$ (répartie pour 50% par la Ville et 50% par la SHQ). Nous espérons fortement que ce programme sera reconduit par le gouvernement pour la Phase VIII dont nous sommes présentement en entente d'une confirmation.



Olivier Gravel - Maire



Volume 25 n° 2  
Juin 2011

## HOMMAGE AUX 42 ANS DE VIE POLITIQUE MUNICIPALE DE MONSIEUR OLIVAR GRAVEL

Lors de la soirée de Gala clôturant les 90<sup>es</sup> Assises annuelles de l'Union des Municipalités du Québec a été l'occasion de rendre hommage à des élus municipaux cumulant 20 ans et plus de carrière politique municipale. Monsieur Olivar Gravel a été honoré pour ses 42 ans de vie municipale. Il a été élu pour la première fois conseiller de sa municipalité au mois de janvier 1969 et devenait, à l'époque, le plus jeune conseiller municipal du Québec à l'âge de 27 ans. En novembre 1975, il est élu maire de la Ville, poste qu'il occupe depuis.

Il devient membre fondateur de la MRC du Bas-Richelieu en 1982 et est élu préfet de la MRC de 1984 à 1988 et de 1996 à 2008, soit au cours d'une période de 16 ans. Durant cette période, il fonde en 1999 « Le Bas-Richelien », bulletin d'information des affaires de la MRC du Bas-Richelieu aujourd'hui MRC de Pierre-De Saurel.

Intéressé au développement économique de sa région, il occupe le poste d'administrateur du CDE, puis du CLD de 1976 à aujourd'hui. Il est, et il fut membre de plusieurs organismes locaux et régionaux et surtout porté à la défense de l'environnement.

Il est l'auteur de plusieurs articles publiés dans les journaux locaux, rédacteur en chef du bulletin municipal de la Ville intitulé « Le bulletin municipal de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ». De plus, il trouve le temps de rédiger un livre de 480 pages publié en 1980 « Histoire de Saint-Joseph-de-Sorel et de Tracy ».

Enfin, il reçoit en 2007, la médaille de l'Assemblée Nationale pour son implication municipale.

### Anecdote sur sa carrière politique

La longévité de la carrière de monsieur Olivar Gravel au niveau municipal n'est rien à comparer à sa carrière comme hockeyeur qui est de plus de 50 ans. Il porta les couleurs de l'Université de Montréal, arborant fièrement le numéro 9.

Mais ce n'est pas ses exploits comme joueur de hockey que les citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel auront

toujours en mémoire mais, bel et bien, son casque protecteur de couleur jaune moutarde.

Mesdames, Messieurs, connaissez-vous un joueur qui porte un tel casque. Il y en a si peu qu'à Saint-Joseph-de-Sorel nous changerons l'histoire à notre arène, nous ne retirerons plus les chandails des joueurs exceptionnels mais leur casque et celui de monsieur Olivar Gravel, d'un jaune moutarde étincelant, sera sûrement le plus remarqué de tous.

Le Conseil municipal félicite Monsieur Olivar Gravel pour ces 42 ans de vie politique municipale.



## SÉANCE ORDINAIRE

**11-04-18 Règlement d'emprunt** : Adoption du règlement d'emprunt numéro 332 décrétant la réfection des rues Pie IX et Chevrier et une partie de la rue Léon XIII et une dépense et un emprunt de 3 850 000\$ à cette fin.

**Demande à la compagnie Richardson** : La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a réitéré sa demande à la compagnie Richardson International (Québec Ltée) afin qu'elle trouve et applique des solutions pour enrayer lesdites émanations de poussière de grains qui causent de forts désagréments aux citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel ainsi qu'à ceux de Sorel-Tracy. La Ville a demandé à ladite compagnie de bien vouloir nous faire part de ses commentaires concernant les demandes formulées par le Conseil de Ville et de réitérer auprès des Ministères de l'Environnement du Canada et du Québec ainsi que du Ministère des Transports, de l'infrastructure et des Collectivités du Canada leur intervention dans ledit dossier afin d'améliorer la situation. La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel demande à la Ville de Sorel-Tracy d'unir nos efforts afin d'améliorer l'environnement atmosphérique des citoyens de nos municipalités. (C.P-11-03-21).

**Parc de la Pointe-aux-Pins** : La Ville octroie le contrat pour l'aménagement du talus au parc de la Pointe-aux-Pins, Phase II – Plantation à l'entrepreneur « Entretien et Terrassement Damsard Inc. » au montant soumis de 55 424,88 \$.

**Fleurons du Québec** : Achat de 1 000 caissettes de fleurs au montant de 4 566,80 \$ et de 60 vasques « SIFU » pour jardinières suspendues (8 790 \$). (C.P. 11-03-21)

**Politique familiale** : Le Conseil adopte le document « Politique familiale – Les familles notre avenir » de la Ville. Monsieur Jacques Renaud est nommé responsable des questions familiales (RQF). (C.P-11-03-21).

**Route industrielle** : La Ville avise les représentants du MAMROT pour les villes dévitalisées ainsi que les représentants du TechnoCentre en écologie industrielle que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel souhaite accélérer la collaboration avec le MAMROT et les autres organismes qu'ils jugeront nécessaires du gouvernement tels le ministère du Développement économique, de l'innovation et de l'exportation,

le ministère du Transport et autres ministères afin d'élaborer des différents scénarios pour l'accompagnement de la municipalité et des industries du secteur Est dans une recherche d'une solution durable qui conviendrait à toutes les parties pour l'implantation d'une route industrielle desservant les industries du secteur Est. (C.P. 11-04-04)

**CIT SOREL-VARENNES** : Le Conseil signifie au CIT Sorel-Varennnes et à la Régie Intermunicipale de la Gare de Sorel que le Conseil de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel est unanime à choisir l'option 3 qui consiste à la prise en charge complète des opérations de transport en commun et l'acquisition d'une flotte d'autobus par la Régie Intermunicipale de la Gare de Sorel. Que ledit choix de l'option 3 est toutefois conditionnel à l'embauche d'une firme et/ou consultant spécialisé pour d'une part, mettre en place une structure administrative adéquate et performante pour gérer efficacement les opérations de transport et d'autre part, procéder à l'embauche de personnel des plus compétents pour combler les postes de ladite structure administrative et sur qui reposera le succès ou l'échec de la mise en opération.

**11-05-16 OMH** : La Ville accepte les états financiers de l'OMH de Saint-Joseph-de-Sorel pour l'exercice 2010 qui confirme que notre quote-part est au montant de 5 270 \$. (C.P. 11-04-18)

**Centre Récréatif Aussant** : La Ville opte pour le nettoyage des plaques et l'ajout de 4 plaques supplémentaires de l'échangeur thermique pour la somme de 21 295 \$ (par la compagnie Fixair) et aussi pour la mise à niveau du compresseur no 2 au montant de 9 394,99 \$; l'isolation de deux unités de chauffage au gaz naturel par Isolation 2 Rives Inc. pour la somme de 9 607,85 \$; la Ville octroie à la compagnie Lampron Sport Inc., pour la fourniture et l'installation d'un tableau indicateur au montant de 14 825 \$. (C.P. 11-05-02)

**Agent de Sécurité** : Le Conseil octroie le contrat d'agents de sécurité à la compagnie « ProSécurité Surveillance et Sécurité ». (C.P. 11-05-02)

**États financiers 2010 (dépot)** : Revenus 5 474 921 \$; Dépenses 4 857 888 \$; Surplus final : 617 033 \$ et surplus non affecté accumulé 973 073 \$.

### PRO-MAIRE



**Monsieur Serge Baron**

siège présentement comme pro-maire

Monsieur Baron a été élu conseiller pour la deuxième fois en juin 2001. Il est membre des comités suivants : Comité Consultatif Environnemental, Comité de la Fête des Bénévoles, Comité des Finances, Comité des Parcs et Loisirs ainsi que le Comité de Protection Civile Municipale.

### PRO-MAIRE



**Monsieur Jean-Guy Cournoyer**

siègera comme pro-maire à compter du 4 juillet 2011.

Monsieur Cournoyer a été élu conseiller pour la première fois en novembre 1995. Il est membre des comités suivants : Comité consultatif environnemental, Comité de la Fête des Bénévoles, Comité des Parcs et Loisirs, Comité de Sécurité Incendie ainsi que le Comité de Protection civile Municipale.

# Le bilan local et régional

## MRC DE PIERRE-DE SAUREL

### SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

**11-03-09 Le plaisir de bouger et de bien manger :** Présentation du bilan des activités 2010 du projet « Le plaisir de bouger et de bien manger »;

**Schéma d'aménagement :** Présentation des projets de modification du schéma d'aménagement (relatif aux limites d'un territoire d'intérêt particulier écologique, récréatif et relatif au cadre normatif lié au contrôle de l'utilisation du sol dans les zones exposées aux glissements de terrain, etc.);

**Parc éolien :** Autorisation d'un emprunt temporaire dans le cadre du parc communautaire éolien;

**Politique familiale :** Adoption d'un règlement créant le Comité régional de la Politique familiale;

**Nominations :** Nomination des représentants de la MRC (au Fonds de développement économique régional; de la SADC; Olivier Gravel, Gilles Salvas et Raymond Arel, Comité de gérance du réseau de fibres optiques; Comité de coordination du chantier de la persévérance scolaire; Tables de concertation de la région impliquée dans la mise en œuvre de la Politique familiale; etc.

**Embauche :** Embauche de la directrice des ressources financières et matérielles, Madame Josée Bergeron;

**Protocole de gestion :** Confirmation de la volonté de la MRC à contribuer avec le CSSS, à l'élaboration d'un protocole de gestion des dossiers d'insalubrité destiné à l'usage des municipalités;

**Persévérance scolaire :** Contribution financière de la MRC au dossier de la persévérance scolaire.

**11-04-13 Projet « Voir grand pour nos petits » :** Les maires rencontrent M. Gary Carpentier concernant le projet « Voir Grand pour nos petits »;

**Nominations :** Nominations des trois représentants de la MRC au CLD (Gilles Salvas, Olivier Gravel et Robert Tremblay) et nomination des représentants des collèges électoraux désignés à l'assemblée générale annuelle et demande concernant l'ajout d'un poste de représentant de la MRC ou C.E.;

**Comité régional de la famille :** Nomination des membres du Comité régional de la famille (2 conseillers régionaux : Olivier Gravel et Denis Marion) et des responsables des questions familiales désignés par les municipalités);

**Parc éolien :** Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement d'emprunt dans le cadre du projet de parc éolien;

**Matières résiduelles :** Ratification de la procédure d'embauche du coordonnateur et du chargé de projet à la gestion des matières résiduelles et création du Comité de sélection.

**11-05-10 Rapport financier :** Dépôt du rapport financier de la MRC et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2010 : Revenus 11 113 958 \$, Charges 9 908 521 \$, excédent : 1 630 101 \$ : surplus accumulé 4 328 552 \$;

**Politique culturelle :** Mise en œuvre de la politique culturelle adoption du Plan d'action régional;

**Transport adapté et collectif :** Renouvellement de l'entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté et collectif sur le territoire de la MRC;

**Stagiaires :** Ratification concernant l'engagement d'un stagiaire en géomatique, de stagiaires pour la poursuite du programme « Ici on récupère », de stagiaires pour la collecte d'information dans le cadre du projet « Circuit patrimonial »;

**Bac noir :** Détermination du taux associé à un bac noir supplémentaire pour la collecte des matières résiduelles (50 \$ pour le 2<sup>ème</sup> bac);

**Route 122 :** Appui aux démarches municipales pour que le MTQ procède à l'exécution de travaux d'asphaltage sur la route 122.

## RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX RICHELIEU, SAINT-LAURENT

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU :

**11-04-14** (Olivar Gravel, prés., Pierre Lacombe, v.-prés., Yvon Bibeau, Charles-Éric Noël, Jean Tremblay et Louis Cardin)

**Vérification :** Le rapport des vérificateurs pour l'année 2010 se résume ainsi : dépenses 776 034 \$; surplus de 142 424 \$; le surplus accumulé 505 521 \$ dont 325 000 \$ de réserve pour le traitement des boues;

**Rapport du président :** dans son rapport, le président conclut l'année de la façon suivante :

- La moyenne des résultats enregistrés sur l'ensemble des analyses réalisées tout au long de l'année 2010 démontrent que l'effluent rencontre facilement les normes de rejet prescrites à la réglementation en vigueur;
- Les rendements épuratoires obtenus tout au long de l'année au niveau de la DBO5 et des MES ont été excellents;
- Pour la station d'épuration : le bilan annuel de performance de l'année 2010, émis par le MAMROT, accorde une note de 100 % au niveau des exigences du programme de suivi et pour ce qui est du respect des exigences de rejet.
- Sur le réseau : une note de 99 % a été accordée quant à l'exécution du programme de suivi de l'ensemble des ouvrages de surverse;
- Respect des exigences de rejet : Pour ce qui est du respect des exigences de rejet en rapport avec les surverses, une note de 99 % a été accordée au bassin qui traite la station d'épuration. Le non respect des exigences au régulateur DR-01 (secteur St-Joseph) est responsable de la réduction de 32 % de la note globale du respect des exigences de ce secteur.

**Conclusion :** La charge polluante moyenne reçue en DBO5 a encore augmenté en 2010 (6,7 % plus qu'en 2009), elle représente maintenant 77,2 % de la charge de conception (3 708 kg/j).

À noter qu'à partir de janvier 2011, le Ministère exige de remplacer les analyses DBO5 faites sur tous les échantillons par des analyses de DBO5-C. Une DBO5 régulière donne la quantité totale d'oxygène consommé par la matière organique alors que la DBO5-C est l'oxygène consommé par la partie carbonée seulement. Les résultats seront donc inférieurs aux valeurs obtenues dans le passé. Le Ministère n'a pas changé les limites de rejets suite à ce changement.

En 2010, le Service Technique d'Aquatech a poursuivi l'étude sur l'aération des étangs, de bonnes économies ont encore été réalisées (62820 KWH) et cette année cette étude a permis de cibler un nouvel ensemble moteur sur une soufflante afin de réaliser potentiellement d'autres économies, surtout en hiver, et nous sécuriser en tant qu'opérateur au niveau de l'équipement. Un suivi très serré se poursuit en 2011 et l'étude ciblera un mode de fonctionnement nouveau dès l'installation du nouvel ensemble moteur afin de réduire la consommation d'énergie sans altérer les résultats du traitement.

Un autre élément important, certains équipements arrivent à la fin de leur durée de vie. Il a été préparé par le secrétaire trésorier une liste de travaux qui pourraient être admissibles au Programme de la taxe d'accise Canada 2010-2013. Ces travaux variés vont de la rénovation de stations de pompage aux changements d'équipements importants dont l'ensemble moteur décrit précédemment. Ces travaux variés



# Le bilan local et régional

vont de la rénovation de stations de pompage aux changements d'équipements importants dont l'ensemble moteur décrit précédemment.

**Politique de gestion contractuelle:** Les délégués adoptent la politique de gestion contractuelle; se prononcent contre le traitement des eaux usées de l'industrie des gaz de schistes; liste des travaux de réhabilitation des infrastructures de la Régie et discutent de la contribution financière de la Laiterie Chalifoux VS Ville de Sorel-Tracy.

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU TRACY, ST-JOSEPH, ST-ROCH

### SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

**11-03-14** (Olivar Gravel, Francine Parenteau, Yvon Bibeau, André Potvin, Claude Pothier ainsi que Luc Airoidi).

**Directeur de la Régie :** Les délégués discutent du remplacement du directeur de la Régie, monsieur Luc Airoidi.

**11-03-28** (Olivar Gravel, prés., Francine Parenteau, Yvon Bibeau, André Potvin, Claude Pothier, Luc Airoidi ainsi que Diane Robillard).

**Information financière :** Le sommaire de l'information financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 se résume ainsi : charges 1 369 902 \$; excédent 116 196 \$; le surplus accumulé 146 305 \$.

**Directeur de la Régie :** Le remplacement du directeur est reporté à une date ultérieure.

**11-05-09** (Olivar Gravel, prés., Francine Parenteau, Yvon Bibeau, André Potvin, Claude Pothier, Luc Airoidi ainsi que Diane Robillard).

**Terrain :** Les délégués décident de mettre en vente le terrain de la Régie; ex-site du réservoir élevé.

**Convention collective :** Ils prolongent la convention collective des employés aux mêmes conditions du 31 mars au 31 décembre 2011; Certificat de paiement : Ils acceptent le certificat de paiement n° 4 pour la réfection de la toiture et façade au montant de 5 469,27 \$ (Total : 173 339,19 \$) et de la facture de l'architecte 5 225 \$ plus les taxes.

**Compte :** Ils défraient les comptes suivants : l'assurance Ultima, 30 595 \$; l'achat du turbidimètre, 2 648 \$; l'étude de solutions pour l'aménagement du puits de pompage d'eau brute, 14 525,44 \$ et l'étude et plan et devis pour la mise à niveau du réservoir d'alun 4 989,92 \$.

**Remplacement du directeur :** Concernant le remplacement du Directeur, ils prolongent son contrat jusqu'à ce que la Régie ait pris la décision finale et demandent à la Ville de Sorel-Tracy de fournir par écrit un prix pour l'opération de l'usine et pour la gestion de la Régie.

## DE SIMPLES GESTES POUR UN BON VOISINAGE



L'été nous invite à ouvrir les fenêtres de la maison, profiter de nos terrasses arrières, prendre une marche dans le quartier. C'est également le moment où certaines personnes oublient la civilité (règlement paix et bon ordre de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel) et la collectivité qui les entourent. Ils tondent la pelouse à l'heure des repas, écoutent la radio le volume au maximum sur leur balcon, effectuent des travaux extérieurs avec une machinerie qui émet de forts décibels tôt le matin. Leur insouciance nuit à la qualité de vie du voisinage. En respectant les règles de base du civisme, chaque citoyen contribue au bien-être et à la vie paisible de son quartier.

C'est encourageant de constater que la majorité des propriétaires d'un chien respecte notre réglementation. Ils promènent leur animal en laisse, les empêchent d'aboyer, ne circulent pas dans les parcs publics et se munissent du matériel nécessaire pour ramasser les excréments. En se comportant de la sorte, ils démontrent de la considération à l'égard de leurs concitoyens tout en respectant la réglementation sur les chiens.

Témoigner du respect envers les gens qui vivent dans notre milieu se résume souvent par des gestes très simples

comme déposer son bac à ordures aux heures prévues par la réglementation, démontrer de la courtoisie au volant de sa voiture ou éviter de gaspiller de l'eau potable en lavant son entrée de garage. Évidemment, il faut aussi faire preuve de tolérance et de compréhension lorsque les cris de joie d'enfants qui s'amuse dans la piscine du voisin dérangent un peu nos plans de lecture sur la terrasse.

Que dire également des gens qui agissent avec un dangereux manque de jugement en utilisant une arme à feu ou un fusil à air comprimé dans les quartiers résidentiels. La réglementation municipale en interdit d'ailleurs tout usage sur tout le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel. Et, que penser des gens qui font des « feux de camp » en soirée dont l'ampleur rivalise avec les cheminées de Fer et Titane, mettant en péril la sécurité et la vie de tout un voisinage.

En investissant dans le respect du bon voisinage et du civisme, nous collaborons tous au maintien de notre quiétude dans nos quartiers et l'amélioration de notre qualité de vie.



# DES CHANGEMENTS À LA COLLECTE DES BACS NOIRS!



**MRC de Pierre-De Saurel**

En effet, l'année 2011 marque le début d'un nouveau contrat de gestion des matières résiduelles pour les municipalités de Massueville, Saint-Aimé, Saint-David, Sainte-Anne-de-Sorel, Saint-Gérard-Majella, Saint-Joseph-de-Sorel, Saint-Ours, Saint-Robert, Saint-Roch-de-Richelieu, Sorel-Tracy et Yamaska.

Prochainement, les contribuables qui voudront placer, en bordure de rue, plus d'un bac noir par unité de logement devront au préalable payer le montant de la taxe municipale déterminé pour chacun de ces bacs supplémentaires. En effet, en vertu de ce nouveau contrat, l'entrepreneur a l'obligation de ramasser un seul bac noir pour chacune des unités d'occupation résidentielle. Il en est de même pour les immeubles multilogements ainsi que pour les établissements industriels, commerciaux et institutionnels (ICI) qui ne disposent pas de conteneurs. À défaut d'un tel paiement, l'entrepreneur sera dans l'obligation de ne ramasser, pour ces établissements également, qu'un seul bac par unité à desservir (exemple : un immeuble de 10 unités peut déposer en bordure de rue, sans frais supplémentaires, jusqu'à 10 bacs noirs).

Les municipalités concernées aviseront les propriétaires de la date d'entrée en vigueur des dispositions réglementaires applicables à ce changement (et des modalités s'y rattachant) afin que ceux-ci puissent acquitter leur paiement. Par la suite, la MRC fournira régulièrement à l'entrepreneur une liste des adresses où plus d'un bac devront être ramassés.

Les membres du Conseil de la MRC avaient prévu cette nouvelle mesure contractuelle dans le but de réduire les coûts associés à la collecte régulière. Ainsi, ce changement s'appliquera uniquement à l'usage des bacs noirs. Prenez note que, dans une volonté d'encourager une meilleure récupération des matières recyclables, ils ont décidé de ne pas limiter le nombre de bacs bleus par unité à desservir.

L'entrée en vigueur de ce changement est prévue pour les prochains mois.



50, rue duFort  
Sorel-Tracy (Québec)  
J3P 7X7

Téléphone : 450-743-2703  
Télécopie : 450 743-7313  
Messagerie :  
mrc@pierredesaurel.com

### ENDROITS DE DÉPÔT AVEC FRAIS(\$)

Matériaux de construction, pièces d'automobiles, branches d'arbres  
Location Sorel Inc. (LOU-TEC) :  
370, rue du Collège, Sorel-Tracy  
450 742-3787

Ciment, asphalte, brique et pierre  
Sintra :  
290, rue Monseigneur-Desranleau,  
Sorel-Tracy - 450 742-5993

Matériaux de construction,  
ciment, asphalte, brique et pierre  
Danis Construction Inc. :  
13 000 rte Marie-Victorin, Sorel-Tracy  
450 742-5335

### ENDROITS DE DÉPÔT GRATUIT

Peinture usagée  
Les marchands Rona de la région reprennent la peinture dans son contenant d'origine.

Huile d'automobile usagée  
Vous pouvez aller la porter chez Canadian Tire.

Disposition d'un ordinateur  
**si l'ordinateur est fonctionnel :**  
Recyclo-centre : 165, ave de l'Hôtel-Dieu,  
Sorel-Tracy - 450 746-4559

**Si l'ordinateur ne fonctionne plus**  
Bureau en gros : Sorel-Tracy  
450 743-3888

Métaux  
Bernard Beauchemin - 450 742-5497  
Matériaux Recyclés Sorel-Tracy  
450 746-9309

### COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La collecte mensuelle des encombrants s'effectue la première semaine complète ouvrable (du lundi au vendredi) de chaque mois, le jour habituel de vos collectes et ce, qu'il y ait collecte ou non de vos bacs durant cette semaine. Il est conseillé de déposer vos encombrants en bordure de rue, la veille de la collecte, mais après 19h00.

**ATTENTION:** Ne pas confondre les encombrants avec les matériaux de construction, les pneus et les pièces d'automobile. **Les encombrants sont des objets à usage domestique tels que les meubles, tapis, évier, baignoire, électroménagers\*** (à l'exception des appareils de réfrigération), réservoirs à eau chaude, barbecues au gaz propane (sans la bonbonne), téléviseurs,

bicyclettes, toiles de piscine attachées, tapis attachés en rouleau de 5 pieds, branches de 2 pouces de diamètre et de 5 pieds de longueur, attachées en paquet de 2 pieds de circonférence, etc. Par ailleurs, aucun sac ni boîte ne sera collecté lors de la collecte des encombrants.

\*Pour les appareils de réfrigération et de climatisation, veuillez communiquer avec le Recyclo-Centre au 450 746-4559 (système de collecte sur appel).

Les portes, les fenêtres, le bois, les clôtures et autres matériaux de construction, de rénovation et de démolition ne sont pas des matières admissibles aux collectes.



# Chroniques Policières - SQ

MRC de Pierre-De Saurel

## SITUATION D'URGENCE OU DE CRISE

L'une des priorités des policiers de la Sûreté du Québec est de minimiser la vulnérabilité de la population âgée à risque lors d'une situation potentiellement dangereuse. Pour ce faire, la meilleure chose, c'est la prévention en situation normale.

### Lors d'un sinistre ou d'un désastre naturel, voici ce qu'il faut faire :

- placez des lampes de poche fonctionnelles à des endroits stratégiques de votre domicile;
- préparez-vous une trousse d'urgence contenant : un briquet, des chandelles, des piles, des aliments non périssables et des brûleurs;
- si on vous avise qu'une panne électrique durera plus de 24 heures, il est préférable de vous faire héberger chez des parents ou amis ;
- en cas d'évacuation vous devez collaborer rapidement avec les autorités.

### Que faire lors d'une évacuation?

- Quittez immédiatement.
- Suivez les directives des autorités.
- Si on vous le demande, coupez l'eau et l'électricité.
- Coupez le gaz uniquement si on l'exige, puisque seule la compagnie peut le rétablir, ce qui peut prendre un certain temps.

- Apportez votre trousse d'urgence et vos médicaments.
- Mettez vos animaux domestiques en sécurité ou emmenez-les au centre d'hébergement, si ce dernier vous le permet.
- Verrouillez les portes de votre domicile.
- Empruntez le parcours indiqué par les autorités pour vous rendre au centre d'hébergement.
- Enregistrez-vous à l'accueil du centre d'hébergement. Vos proches pourront ainsi vous joindre plus facilement.

Pour votre sécurité, ayez toujours à portée de la main les numéros de téléphone suivants:

POLICE : \_\_\_\_\_  
POMPIER : \_\_\_\_\_  
MUNICIPALITÉ : \_\_\_\_\_  
C.L.S.C : \_\_\_\_\_  
PARENT (nom) : \_\_\_\_\_  
TÉL. : \_\_\_\_\_  
VOISIN (nom) : \_\_\_\_\_  
TÉL. : \_\_\_\_\_  
MÉDECIN (nom): \_\_\_\_\_  
TÉL. : \_\_\_\_\_

## PARCS EN TOUTE QUIÉTUDE

Les citoyens des municipalités de la MRC de Pierre-De Saurel pourront se retrouver dans leurs parcs en toute quiétude. Le projet Parc a été mis sur pied par le Capitaine Bouchard de la Sûreté du Québec MRC de Pierre-De Saurel et sera effectif tout l'été. Le projet consiste à ce que deux policiers à vélo patrouillent tous les parcs de la MRC et veillent à l'application de la réglementation municipale, à l'application du code de la sécurité routière et du code criminel. Des constats d'infractions pourront être remis pour non respect des règlements et des arrestations pourront être faites pour des infractions criminelles. Le but du projet est que les parcs retrouvent leur utilité et leur quiétude.



## PRÉVENTION DES INCENDIES

L'avertisseur de fumée est le meilleur moyen de sauver votre vie et celle de vos proches en cas d'incendie. Il faut donc régulièrement vérifier son fonctionnement et remplacer périodiquement sa pile. Les meilleurs moments pour le faire sont au printemps et à l'automne, lors du changement d'heure ou dès que notre avertisseur de fumée émet le signal sonore intermittent qui indique que la pile est faible. Lorsqu'on déménage, il faut aussi vérifier tous les avertisseurs de l'habitation.

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel en collaboration avec le Service de sécurité incendie de Sorel-Tracy organisera, dans le cadre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, une campagne de sensibilisation de ses citoyens. Des visites de prévention concernant les avertisseurs de fumée seront réalisées pour l'ensemble de la municipalité sur une période de 5 ans. Pour 2011, les citoyens qui seront visités, recevront au préalable un avis par la poste indiquant le secteur et les dates de visite.

Pour tout renseignement, vous pouvez rejoindre votre municipalité ou le Service de sécurité incendie de Sorel-Tracy, du lundi au vendredi de 7 h à 17 h, au 450 780-5600, poste 5660.

## MEMBRES DU CONSEIL

|                      |              |
|----------------------|--------------|
| • Olivar Gravel      | 450 742.3148 |
| • Serge Baron        | 450 742.5818 |
| • Jean-Guy Cournoyer | 450 743.8779 |
| • Noëla Desmarais    | 450 742.7521 |
| • Francine Parenteau | 450 746.0896 |
| • Jacques Renaud     | 450 743.7803 |
| • Paul-Émile Tellier | 450 746.4746 |

## RAMPE DE MISE À L'EAU

À compter du 1<sup>er</sup> juin, vous devez posséder votre passe pour utiliser la rampe de mise à l'eau.

Pour les résidants de Saint-Joseph-de-Sorel et de Sorel-Tracy: vous devez vous présenter au bureau de l'Hôtel de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel. Le coût de la passe est fixé à 25,00\$.

**UN MAXIMUM DE 50 PASSES  
SERA ÉMIS PAR ANNÉE D'ÉMISSION.**

## TEMPS LIBRE SOREL-TRACY

Vous recevez par la poste le bulletin publicitaire « Temps Libre » du Service des loisirs, « Sports, culture et vie communautaire » de la Ville de Sorel-Tracy qui propose plusieurs activités aquatiques, sportives, culturelles, etc.

Pour vous inscrire aux activités offertes par la Ville de Sorel-Tracy, vous devez **obligatoirement** posséder votre carte Accès-Loisir et vous présentez au Service des loisirs de la Ville de Sorel-Tracy. La carte Accès-Loisir est disponible à l'une ou l'autre des bibliothèques de Sorel-Tracy sur présentation d'une preuve de résidence et d'identité.

Pour information communiquer au : 450 780-5600

## BIENVENUE CHEZ NOUS

J'aimerais porter à l'attention des citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel, qu'une chronique sur les activités de la municipalité est diffusée sur les ondes de CJSO 101,7 FM, à chaque 4<sup>e</sup> mardi du mois à 15h30 et 18h30.



Soyez au courant de ce qui se passe dans notre Ville.

Pour votre information voici les dates :  
28 juin, 26 juillet, 23 août et 27 septembre

## ARROSAGE

Prendre note que l'arrosage des gazons, jardins, etc... est interdit entre 8h00 de l'avant-midi et 19h00 le soir.

# 5<sup>ième</sup> ÉDITION TOURNOI DE GOLF

VENDREDI LE 9 SEPTEMBRE 2011  
AU CLUB DE GOLF  
SOREL-TRACY « LES DUNES »

SOUS LA PRÉSIDENCE  
D'HONNEUR DE  
**M. JEAN TREMBLAY**  
Président fondateur de  
Les Aciers Richelieu inc.  
et de l'Héliport Sorel-Tracy



La 5<sup>ième</sup> Édition du Tournoi de Golf de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, en partenariat avec son Club Lions, se tiendra le **VENDREDI 9 SEPTEMBRE 2011 au Club de golf Sorel-Tracy « Les Dunes »**. Pour cette édition, M. Jean Tremblay a eu la générosité d'accepter la présidence d'honneur de ce tournoi. Cette personnalité, très connue de notre région comme homme d'affaires Soreloil, est le président fondateur de Les Aciers Richelieu inc. et de l'Héliport Sorel-Tracy. Il a été désigné «Grand bâtisseur en 2010» pour son apport à la vie régionale. Il est aussi impliqué comme bénévole dans plusieurs associations de la région depuis plus de 30 ans.

Nous vous rappelons que les profits de ce tournoi seront, en grande partie, remis à la Maison Halte Soleil de Saint-Joseph-de-Sorel, maison de répit pour les proches de personnes handicapées. Des profits seront également remis à la Fondation de l'Hôtel-Dieu - Département Ophtalmologie et à Relais pour la Vie.

Pour permettre à tous les golfeurs, novices ou experts, de participer activement et dans la bonne humeur à ce tournoi,

la formule « Végas à 4 joueurs, avec départ en croisé » sera d'usage. La journée débutera par un copieux déjeuner (brunch les Dunes) et se terminera par une nouveauté au souper avec les succulentes « Grillades du BBQ ». Le tout sera suivi d'une soirée avec un encan "Jeux de cartes" animé par Monsieur Louis Plamondon, député du Bas-Richelieu, Nicolet, Bécancour et de nombreux tirages.

Le nombre de participant étant limité, hâtez-vous de compléter le formulaire qui sera disponible sous peu sur notre site internet ou à l'Hôtel de Ville.

## À BIENTÔT!

**Président d'Honneur du tournoi :** Jean Tremblay  
**Coprésidents du tournoi :** Olivar Gravel, maire  
Louis-Georges Mandeville, Lions

## COÛT D'INSCRIPTION

|                                                                             |        |
|-----------------------------------------------------------------------------|--------|
| FORFAIT GOLF (inclus déjeuner assiette-brunch, golf, voiturette & souper) : | 150 \$ |
| GOLF SEULEMENT (inclus déjeuner assiette-brunch, golf & voiturette) :       | 90 \$  |
| SOUPER SEULEMENT :                                                          | 60 \$  |



VILLE DE  
SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

700, rue Montcalm, Saint-Joseph-de-Sorel (Qc) J3R 1C9  
Tél. : 450 742-3744 • Fax : 450 742-1315  
ville@vsjs.ca • www.vsjs.ca

EN PARTENARIAT  
AVEC LE CLUB LIONS  
SAINT-JOSEPH-DE-SOREL



# Fête Nationale 2011

LE COMITÉ RECOMMANDE AUX RÉSIDANTS DE DÉCORER  
LEUR MAISON POUR RENDRE LA VILLE PLUS EN FÊTE !!!



24 juin



## Parc Charlemagne Péloquin

13h00 - Inauguration de la saison des jeux d'eau de la Ville.

13h00 - Animation dans le parc : jeux gonflables, maquillage, etc.

## Parc de la Pointe-aux-Pins

13h00 - Animation, pour les grands, avec le Groupe La Viray.

Pour les plus jeunes : modules de jeux, jeux de fers.

## Au Centre Récréatif Aussant

17h00 - Hommage au Drapeau  
et présentation patriotique.

17h45 - Souper La Tablée (fèves au lard)

19h00 - Soirée dansante avec  
« Musique Yvon Daunais »



Les membres du Comité organisateur de la Fête Nationale  
des québécois, le maire et les conseillers(ères) vous souhaitent  
une JOYEUSE FÊTE NATIONALE !

Venez nous rencontrer



# Les Fleurons du Québec



## La municipalité de Saint-Joseph-de-Sorel renouvelle son adhésion aux Fleurons du Québec

**Saint-Joseph-de-Sorel, le 17 mai 2011** – La municipalité est heureuse d'annoncer qu'elle renouvelle son adhésion aux Fleurons du Québec pour les trois prochaines années. C'est avec fierté que la municipalité avait obtenu, en 2008, 2 Fleurons du Québec sur une possibilité de cinq, valables jusqu'en 2010. Le renouvellement de notre adhésion nous permettra de recevoir pour la deuxième fois la visite des classificateurs et d'obtenir, à l'automne 2011, notre nouvelle cote de classification des Fleurons du Québec.

Rappelons que la classification horticole des Fleurons du Québec est née en 2006 et constitue une reconnaissance officielle des efforts collectifs pour embellir durablement le milieu de vie. L'an dernier, 24 municipalités sur les 61 visitées pour la deuxième fois ont réussi à décrocher un fleuron de plus! C'est dans cet esprit nous invitons tous nos citoyens à contribuer à l'effort d'embellissement horticole car il s'agit d'un défi collectif!

C'est au cours de l'été prochain que les classificateurs reviendront évaluer notre municipalité. Ces professionnels doivent **évaluer les aménagements à la vue du public** sur 60 % du territoire municipal. Les critères d'évaluation touchent notamment la propreté, l'entretien, la variété des éléments horticoles et l'état visuel du paysage urbain. Les points sont répartis dans 5 domaines :

- 310 points sont réservés aux efforts de la municipalité
- 270 points sont réservés aux efforts des résidents
- 180 points sont réservés aux efforts des institutions
- 140 points sont réservés aux efforts des industries et des commerces
- 150 points sont réservés aux initiatives communautaires et au développement durable

Déjà, plus de 300 municipalités québécoises ont obtenu leurs Fleurons du Québec. Les municipalités et arrondissements Fleurons du Québec sont situés dans toutes les régions québécoises et représentent plus de 4 millions de citoyens.

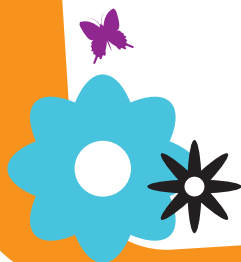
Pour obtenir la liste des municipalités classifiées et avoir plus d'information sur les Fleurons du Québec, visitez le site Internet [www.fleuronsduquebec.com](http://www.fleuronsduquebec.com).

## Alors, St-Josephoise et St-Josephois,

Participons ensemble à l'effort collectif d'embellissement horticole de la Ville, mettons la main « à la terre », aménageons l'avant de nos parterres de magnifiques fleurs et/ou de multiples plantations (arbre, arbuste, vivace, etc.), décorons nos devantures de maison de plantes diverses (fleurs, jardinières, plantes vertes, etc.). L'horticulture est plus qu'une affaire personnelle puisqu'elle a un impact bénéfique sur notre voisinage. Elle améliore l'environnement naturel de tous, décore le panorama de multiples couleurs, égaye l'odorat des résidents de doux parfums et contribue ainsi à rehausser l'image d'une ville.

## Conseil Municipal de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel

**NB :** Au cours du mois d'août, trois (3) bons d'achat de 100 \$, échangeable dans une quincaillerie, seront tirés au hasard parmi les résidents qui auront été jugés avec un aménagement horticole méritoire.







## LE GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE

En collaboration avec Rio Tinto Fer et Titane, les élèves de l'école Martel, les parents ainsi que les citoyens ont participé, le 6 mai dernier, au grand défi Pierre Lavoie.

Du plus petit au plus grand, ils ont marché dans les rues de Saint-Joseph-de-Sorel avec des petits drapeaux aux couleurs de notre municipalité qui ont égayé les pas des enfants.

Le **Grand défi** est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'encourager les jeunes à adopter de saines habitudes de vie.

Plus précisément, l'organisme vise à mobiliser le milieu scolaire québécois pour soutenir la pratique de l'activité physique et la saine alimentation chez les enfants de 6-12 ans. Il veut amener les enfants à choisir un mode de vie plus sain sur une base régulière de façon à ce que ces habitudes deviennent la norme pour les générations de demain. Également, il cherche à sensibiliser les parents à l'importance de l'activité physique et d'une saine alimentation pour la santé de leur enfant et, forcément, pour leur propre santé.

Pour atteindre cet objectif, **Le Grand défi Pierre Lavoie** a lancé le plus important événement santé jamais organisé dans la province, en effet durant tout le mois de mai, les élèves et leurs parents ont eu la chance d'accumuler des cubes énergie en faisant de l'activité physique.



Terrain de jeux  
ET PISCINE MUNICIPALE



Terrain de jeux  
Vincent Deguise



Piscine municipale  
Olivier Desrosiers

Le Conseil de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel est heureux de vous présenter les nominations aux postes de responsable des terrains de jeux et de la piscine municipale pour la saison 2011.

## REMERCIEMENTS

FÊTE CENTRE RÉCRÉATIF AUSSANT

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et plus particulièrement le maire, monsieur Olivier Gravel tient à remercier tous les bénévoles qui se sont impliqués de près ou de loin à la réussite lors de la journée d'activités tenue au Centre Récréatif Aussant au mois de mars dernier. Cet événement fut un grand succès.

## COURS DE PREMIERS SOINS

Les résidents étudiants de Saint-Joseph-de-Sorel qui suivent des cours de secourisme et RCR seront remboursés à 100 % du coût d'inscription lorsque cette qualification est requise pour l'obtention d'un emploi étudiant (e) au Service des loisirs de la Ville. Les frais d'inscription seront remboursés comme ci-haut mentionné sur présentation d'une pièce justificative à l'effet que le cours a été réussi.

Communiquez avec :  
La Croix-Rouge région de Sorel-Tracy,  
Responsable Mme Francine Deschenaux 450 742-7294.

## BINGO RÉCRÉATIF

Tous les mercredis après-midi à 13h30, il y a un bingo récréatif au sous-sol de l'église de Saint-Joseph-de-Sorel organisé par le Chez-Nous de St-Joseph en collaboration avec la Fabrique.

Les profits seront remis au Chez-Nous de Saint-Joseph.  
Nous vous attendons en grand nombre !

## CLUB DE FER

Si vous êtes intéressés à être membre du Club de fer « Pointe-aux-Pins » et à faire partie d'une ligue de jeu de fer dont les activités se tiendront au terrain du parc de la Pointe-aux-Pins, veuillez contacter monsieur

Monsieur Normand Dumas au 450 743-1592

## CLUB DE SCRABBLE

Venez vous joindre au Club de scrabble « Si j'osais » affilié à la Fédération québécoise des Clubs de Scrabble francophone. N'oubliez pas d'apporter vos jeux.

Endroit: 702 rue Montcalm Salle numéro: 1  
Jour: Tous les mardis Arrivée: 18h45



Informations :  
Madame Monique Blanchard  
tél. : 450 743-8197

## TERRAIN DE JEUX

ÉTÉ 2011

Les terrains de jeux seront en opération du 27 juin au 12 août 2011, du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et 13h00 à 15h00 ainsi que le vendredi de 9h00 à 11h30 au Centre Récréatif Aussant (Aréna).

## INSCRIPTIONS

Une pré-inscription, réservé uniquement aux **résidents de Saint-Joseph-de-Sorel**, aura lieu du **1<sup>er</sup> juin au 14 juin 2011 inclusivement**. Lors de l'inscription vous devez fournir une preuve de résidence. Le coût de l'inscription est **GRATUIT**. Prendre note que vous pouvez vous inscrire jusqu'au 22 juin 2011.

L'inscription pour les **résidents de Sorel-Tracy** aura lieu du **15 au 22 juin 2011 inclusivement**. Lors de l'inscription, vous devez fournir votre carte du citoyen. Le coût de l'inscription est **GRATUIT**.

Les inscriptions se prendront durant les heures de bureau de l'Hôtel de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

Pour s'inscrire au terrain de jeux  
vous devez être âgés de 5 à 14 ans.

## SCOUT

Garçons et filles de 7 à 17 ans sont invités à visiter les scouts du groupe Pierre de Saurel lors de leurs réunions hebdomadaires.

Les Castors de 7 et 8 ans, les Louveteaux de 9 à 11 ans, les Éclaireurs de 12 à 14 ans et les Pionniers de 15 à 17 ans vivent des expériences aussi intéressantes, amusantes, enrichissantes qu'excitantes. Ils seront heureux de t'accueillir lors de leurs soirées ami(es).

Tu aimes l'aventure et la découverte, la nature et le plein-air, tu as beaucoup d'imagination et tu veux relever des défis : le scoutisme s'adresse à toi ! L'âge minimum requis dans chacune des unités doit être atteint au plus tard le 30 septembre.

Pour les jeunes ou les adultes qui désirent en savoir d'avantage, contacter Diane Charbonneau au 450 743-7142. Les inscriptions se font tout au long de l'été. Les places sont limitées dans certaines unités : faites vite !

## COURS PISCINE PERFECTIONNEMENT

La piscine municipale de Saint-Joseph-de-Sorel offrira un cours de perfectionnement en natation.

Ce cours est ouvert à tous les jeunes qui désirent perfectionner ou apprendre les différents styles (4) de nage.

**Inscription :** du 1<sup>er</sup> juin au 22 juin 2011  
(résidents de Saint-Joseph-de-Sorel)  
du 15 juin au 22 juin 2011  
(résidents de Sorel-Tracy)

**Endroit :** Hôtel de Ville

**Date et cours :** du 2 juillet au 30 juillet 2011

**Heure :** 9h00 à 10h00 et 10h00 à 11h00

**Jours :** du lundi au vendredi

**Coût :** **GRATUIT**

Prendre note que le cours de perfectionnement se donnera samedi et dimanche.

**N.B.** Lors de l'inscription vous devez présenter une preuve de résidence pour les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel et la carte du citoyen pour ceux de Sorel-Tracy.

## COURS PISCINE CLINIQUE D'INITIATION AUX DÉBUTANTS

Cette clinique a pour but de faire connaître les rudiments de la natation qui ne sont qu'un instrument de développement à l'apprentissage.

**Inscription :** du 1<sup>er</sup> juin au 22 juin 2011  
(résidents de Saint-Joseph-de-Sorel)  
du 15 juin au 22 juin 2011  
(résidents de Sorel-Tracy)

**Endroit :** Hôtel de Ville

**Date et cours :** du 27 juin au 8 juillet 2011

**Heure :** 10h45 à 11h45

**Jours :** du lundi au vendredi

**Âge :** né entre 1998 et 2006

**Coût :** **GRATUIT**

**Groupe :** Minimum 10, maximum 15

**Nombre de cours :** 10 cours

**N.B.** Lors de l'inscription vous devez présenter une preuve de résidence pour les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel et la carte du citoyen pour ceux de Sorel-Tracy.

## PISCINE BAIN LIBRE

### HORAIRE

**DATE :** du 17 juin au 5 septembre 2011  
(si la température le permet)

**HEURE :** Tous les jours de 12h30 à 20h30

**COÛT :** **GRATUIT** pour toute la population

### RÈGLEMENTS

1. Le port du casque de bain est OBLIGATOIRE.
2. TOUTE CONSOMMATION est prohibée à la piscine.
3. Toute personne en état d'ébriété ou autre ne pourra être admise à la piscine.
4. Il est défendu de courir, pousser, bousculer...
5. Après avertissement, le responsable pourra expulser toute personne qui ne respecte pas les règlements.

**N.B.** D'autres règlements seront affichés à l'intérieur du pavillon.

## COURS SAUVETEUR PISCINE

Veuillez surveiller la publicité pour les cours de sauveteurs offerts par la Ville de Sorel-Tracy, soit: médaille de bronze, croix de bronze et sauveteur national. Ils sont absolument **NÉCESSAIRES** pour travailler en piscine publique.

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel remboursera à ses étudiants, sur présentation d'une pièce justificative, 100% du coût du cours une fois ce dernier réussi, et seulement 50% dans le cas où ce dernier serait échoué.

**Veuillez noter que ce remboursement inclut le coût des livres et documents.**

**N.B. vérifier si votre carte de sauveteur est expirée.**

## VENEZ PÉDALER AVEC NOUS

DIMANCHE LE 10 JUILLET 2011

**DÉPART :** 10 h

**COÛT :** gratuit pour les enfants  
de 0-14 ans accompagnés d'un adulte  
10 \$ / personnes de 15 ans et plus

### INCLUS DANS LE PRIX DE L'INSCRIPTION :

Laissez-passer pour la journée au Festival de la gibelotte,  
rafraîchissements aux arrêts prévus à Saint-Robert et  
Sainte-Victoire.



### Pour de plus amples informations,

Office du tourisme de la région de Sorel-Tracy • 450 746-9441 / 1 800 474-9441  
info@tourismeregionsoreltracy.com • www.tourismeregionsoreltracy.com - onglet  
événements



**TIRAGE D'UN FORFAIT VÉLO  
POUR LES ORGANISATEURS  
DE GROUPE DE 6 PERSONNES  
ET PLUS**

## LA JOURNÉE PRIVILÈGES

C'EST L'OCCASION DE DÉCOUVRIR LES ATTRAITS ET ÉVÉNEMENTS  
TOURISTIQUES DE VOTRE RÉGION !



Une activité spécialement conçue pour les résidents\*  
de la MRC de Pierre-De Saurel, qui aura lieu le  
**DIMANCHE 12 JUIN.**

**Réductions et activités exclusives à cette journée,**  
offertes par plusieurs entreprises touristiques.

**Rassemblement populaire à la Maison des  
Gouverneurs,** à Sorel-Tracy, avec représentants  
des fêtes et festivals du territoire, animations et  
performances.

Liste complète des organisations participantes à  
la Journée Privilèges disponible au **www.tourisme**

**regionsoreltracy.com, section Événements** ou auprès  
du Bureau d'information touristique au 450 746-9441.

### NOUS VOUS ATTENDONS EN GRAND NOMBRE !

\* Pour profiter des rabais et prendre part aux activités  
exclusives, vous devez présenter une preuve de  
résidence (permis de conduire, facture de services  
téléphoniques ou d'électricité, carte accès-loisirs, etc).







## PROGRAMMES CÉGEP/MUNICIPALITÉS



[www.centresportifsoreltracy.com](http://www.centresportifsoreltracy.com)

### *Kino* CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE **GYM-ATOUT**

#### INCLUANT :

- Évaluation de la condition physique
- Prescription d'entraînement personnalisé
- Encadrement sécuritaire assuré par des diplômés universitaires en activité physique
- Accès gratuit au badminton libre du Cégep



#### SPÉCIAL « 3 MOIS ÉTÉ »

PROMOTION VALIDE  
DU 29 MAI AU 17 JUILLET  
INCLUSIVEMENT

**87<sup>78</sup>\$** / Étudiant et 60 ans +  
taxes en sus

**122<sup>89</sup>\$** / Adulte  
taxes en sus

### *Fêtes* **D'ENFANTS** (5 à 13 ans)

VENEZ FÊTER VOTRE  
ENFANT AVEC TOUS  
SES AMIS AU GYMNASÉ  
DU CÉGEP

Animation, trampoline, escalade, multisports  
et plus encore sont au rendez-vous!

**Informez-vous de l'horaire d'été !**



### *Location* **DE MATÉRIEL DE PLEIN AIR**

- ÉQUIPEMENT DE GOLF
- FILET ET BALLON  
DE VOLLEY-BALL  
DE PLAGE



### **BADMINTON** *libre* (10 ans et plus)

En famille ou entre amis, venez dépenser un peu  
d'énergie à petit prix !

Coût : 6 \$ par participant incluant le prêt de raquette et de volants au besoin

**Plusieurs plages horaires disponibles,  
informez-vous dès maintenant !**



### *Location* **DE GYMNASÉ**

Que ce soit pour une partie amicale ou compétitive,

**RÉSERVEZ VOTRE PLACE DÈS MAINTENANT !**

HOCKEY COSOM • VOLLEYBALL  
BASKETBALL • SOCCER • AUTRES



INFORMATIONS & INSCRIPTIONS **450 743-9127**  
3000, boulevard de Tracy, Sorel-Tracy (Québec) J3R 5B9 [www.centresportifsoreltracy.com](http://www.centresportifsoreltracy.com)



## À SURVEILLER EN 2011 Déménagement de la gare d'autobus de Sorel

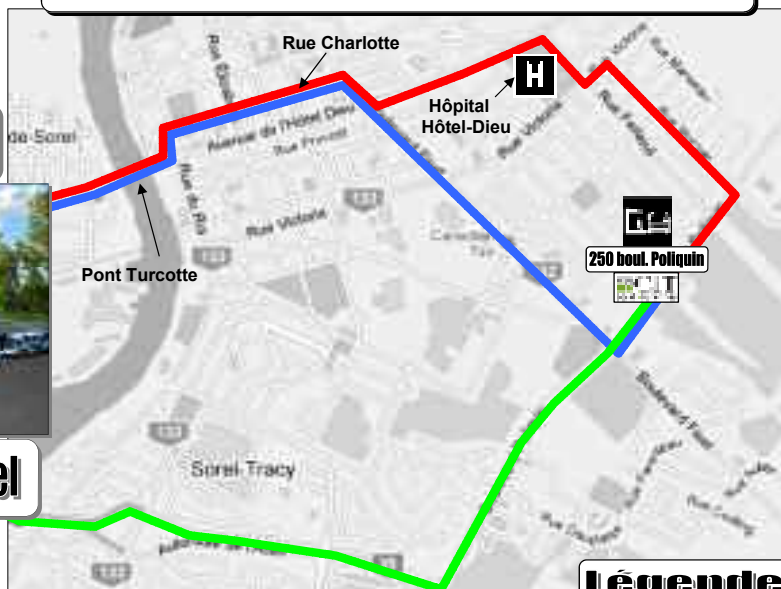


### Futur terminus



**250, boul. Poliquin, secteur Sorel**

### Futurs trajets des autobus circuits 700-705 (Secteur Sorel)



### Légende

- **Circuit 700 :** Boul. Poliquin, boul. Fiset, rue Charlotte, pont Turcotte.
- **Circuit 701 :** (Avec desserte de l'hôpital Hôtel-Dieu) Boul. Poliquin, rue Morgan, rue Victoria, rue Ferland, Avenue de l'Hôtel-Dieu, boul. Fiset, rue Charlotte, pont Turcotte.
- **Circuit 705 :** Circuit express. Boul. Poliquin, autoroute 30.

### MATIÈRES RÉSIDUELLES

Toutes les collectes s'effectuent le jeudi, entre 6h30 et 19h00. Il est donc conseillé de toujours placer vos bacs en bordure de la rue la veille de la collecte, mais après 19h00. Pour toute autre plainte, question ou commentaire concernant les collectes de déchets, de matières recyclables ou aux collectes spéciales, contactez la MRC de Pierre-De Saurel au 450 743-2703 ou par courriel à [mrc@pierredesaurel.com](mailto:mrc@pierredesaurel.com)

### REMERCIEMENTS

#### CLINIQUE DE SANG

Sous la présidence d'honneur de monsieur Olivar Gravel, le Conseil municipal ainsi que le maire tiennent à remercier la population, les bénévoles, Héma-Québec et particulièrement tous les donateurs qui ont participé à la clinique de sang à la mémoire de Suzanne Saumure Gravel qui a eu lieu au Restaurant Tracy, le 7 avril dernier.

**ENCORE MERCI À TOUS !**

# Rappel sur notre réglementation

## • RÈGLEMENTS CONCERNANT LA RAMPE DE MISE À L'EAU

- La passe est délivrée uniquement sur présentation d'un certificat d'immatriculation ainsi que d'une pièce d'identité indiquant l'adresse du détenteur pour les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel et sur présentation de la carte du citoyen pour les résidents de Sorel-Tracy.
- La passe indiquera le nom du détenteur ainsi que le numéro du certificat d'immatriculation correspondant aux véhicules.
- Une passe est obligatoire pour utiliser la rampe de mise à l'eau ainsi que pour stationner votre véhicule auquel est attachée une remorque à bateau. Les endroits permis pour ledit stationnement dans la Ville, vous seront mentionnés au moment de l'acquisition de votre permis. La passe est valable pour l'année d'émission et renouvelable chaque année. La passe doit être installée dans le pare-brise avant du véhicule, du côté du conducteur.
- Les autres règlements vous seront remis lors de l'acquisition de votre permis.

Ne pas oublier que toute contravention au présent règlement constitue une infraction et est passible d'une amende de 50,00 \$ plus les frais. L'infraction est signifiée par constat d'infraction et peut être constatée par un policier ou un employé de la Ville désigné par le Conseil. Toute infraction est poursuivie en vertu des dispositions du Code de Procédure Pénale du Québec.

## • ANTENNES (satellite)

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel possède dans son règlement de zonage les dispositions concernant l'implantation des antennes satellites dans une perspective d'amélioration de la qualité des espaces situées en façade des bâtiments. Avant d'installer une antenne satellite, une tour, etc., vous devez vous procurer ledit règlement afin que l'installation soit conforme au règlement. Vous pouvez vous procurer un extrait du règlement sur notre site internet [www.vsj.s.ca](http://www.vsj.s.ca).

## • PERMIS POUR L'INSTALLATION D'UNE PISCINE

Le règlement de construction concernant les piscines creusées et/ou hors-terre a été modifié et un permis (gratuit) est obligatoire pour installer une piscine. Veuillez communiquer avec les bureaux de l'Hôtel de Ville pour de plus amples renseignements.

## • VENTE DE GARAGE

Il est permis à tous les résidents de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et ce, une fois par année, de procéder à une vente de garage entre le mois de mai et le mois d'octobre inclusivement sur le territoire de la ville. Toute personne voulant procéder à une vente de garage doit obtenir du Service d'urbanisme de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel un certificat d'autorisation au coût de 10,00 \$. N.B. Ce règlement pourrait être modifié prochainement.

## • ARBRES

Avant d'abattre tout arbre, il faut s'adresser au Service d'urbanisme de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et demander un permis d'autorisation s'il y a lieu au coût de 10,00 \$.

## • EFFLUENTS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUTS UNITAIRES ET DOMESTIQUES

Il est interdit, en tout temps, de rejeter ou de permettre le rejet dans les réseaux d'égouts unitaires ou domestiques (puisards) des objets suivants : de l'essence, du benzène, du naphte, de l'acétone, des solvants et autres matières explosives ou inflammables, de la cendre, du sable, de la terre, de la paille, du cambouis, du gazon, des résidus métalliques, de la colle, du verre, de la sciure de bois, des copeaux de bois, etc. et autres matières susceptibles d'obstruer l'écoulement des eaux ou de nuire au fonctionnement propre de chacune des parties d'un réseau d'égouts et de l'usine de traitement des eaux usées.

## • PERMIS DE RÉNOVATION ET/OU CONSTRUCTION

Lorsque vous procédez à des rénovations à l'intérieur ou à l'extérieur de votre résidence ou que vous faites l'ajout d'un cabanon, d'une piscine, d'un patio, d'un abri temporaire, d'une clôture, etc., n'oubliez pas de vous informer des réglementations en communiquant à l'Hôtel de Ville et si nécessaire y faire préparer le permis de rénovation et/ou construction, avant la date prévue des travaux.

## • CHATS ET CHIENS ERRANTS

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a engagé une firme soit, l'Agence Canine, afin de faire respecter le règlement concernant les chiens, chats et autres animaux. Comme la Ville reçoit plusieurs plaintes concernant les chiens et les chats errants, veuillez garder vos animaux en « laisse » pour ne pas qu'ils incommode vos voisins. Vous pouvez porter plainte en communiquant avec l'escouade canine. De plus, une fois l'an, le responsable de l'Agence passera de porte à porte afin de percevoir le coût de la licence de chien et de chat afin de vous remettre celle-ci. Si au cours de l'année vous devenez propriétaire d'un chien ou d'un chat, veuillez téléphoner aux numéros de téléphone suivants 450 780-5668 ou 819 221-2033 afin de l'enregistrer en bonne et due forme.

## IMPORTANT

Pour vous procurer le permis nécessaire, il serait préférable de communiquer avec le bureau de l'Hôtel de Ville au 450 742-3744, afin de faire préparer le formulaire nécessaire à l'émission du permis.

## HEURES D'OUVERTURE

Horaire d'été

(DU DÉBUT MAI AU 1<sup>ER</sup> LUNDI DE SEPTEMBRE)

### Bureau administratif à l'Hôtel de Ville

Lundi au jeudi de : 8h15 à 12h00  
13h00 à 16h30  
Vendredi : 8h15 à 11h45  
Fermé l'après-midi

(DU 1<sup>ER</sup> LUNDI DE MAI AU 1<sup>ER</sup> LUNDI DE SEPTEMBRE)

### Travaux Publics

Lundi au jeudi de : 7h00 à 12h00  
13h00 à 17h00  
Vendredi : 8h00 à 12h00  
Fermé l'après-midi

## SERVICES MUNICIPAUX

URGENCE : (Police et Incendie).....911  
Police SQ : .....450 310-4141  
Incendie Ville de Sorel-Tracy: Prévention .450 780-5600, p.5660  
Garage municipal, voirie : .....450 743-4572  
Secrétariat : .....450 742-3744  
Secrétariat : (télécopieur) .....450 742-1315  
Courriel : [ville@vsjs.ca](mailto:ville@vsjs.ca) • Site web : [www.vsjs.ca](http://www.vsjs.ca)  
Aréna : (loisirs).....450 743-3205  
Piscine : .....450 742-1172  
Local du 3<sup>e</sup> âge : .....450 743-5431  
MRC Pierre-De Saurel : **MATIÈRES RÉSIDUELLES** 450 743-2703  
Usine de filtration Saint-Joseph-de-Sorel  
1 200, rue Antaya, Sorel-Tracy .....450 743-7087

## TERRAIN DE SOCCER

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel désire informer la population que le terrain de soccer est réservé pour des joutes et des pratiques du Club de Soccer du Bas-Richelieu, tous les lundis, mardis, mercredis ainsi que les jeudis, de 17h30 à 20h30.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION

## PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Dates : 20 juin - 4 juillet  
15 août - 19 septembre  
Heure : 19h00 début de la séance ordinaire

## FERMETURE DU BUREAU

Pour la période des vacances

Le bureau sera fermé du 25 juillet au 5 août 2011 inclusivement.

## CONGÉS FÉRIÉS À VENIR

Le bureau de la municipalité et les travaux publics seront fermés :  
Vendredi 24 juin • Vendredi 1<sup>er</sup> juillet • Lundi 5 septembre

## COMPTE DE TAXES

TROISIÈME VERSEMENT : 17 AOÛT 2011

## BACS ROULANTS (gris et bleus)

Propriété de la ville



La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a distribué en 2005, et ce **gratuitement**, des bacs roulants pour la cueillette des ordures ménagères et pour la récupération à tous les immeubles de Saint-Joseph-de-Sorel.

Chaque bac a son propre numéro de série qui a été assigné aux immeubles de la Ville et inscrit dans un registre.

Il est **très important lors d'un déménagement** de vous assurez que les bacs roulants (gris et bleus) demeurent à l'immeuble que vous allez quitter car ils sont la propriété de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

La Ville demeure propriétaire desdits bacs; toutefois les **propriétaires des immeubles seront responsables de l'entretien, la réparation et le remplacement de ces derniers.**

## Information Municipale de Saint-Joseph-de-Sorel

Tirage : 1 100 exemplaires  
Conception et impression : Imprimerie Mongeon et Fils Itée  
Comité : Conseil de ville de Saint-Joseph-de-Sorel  
Rédacteur en chef : Olivar Gravel  
Dépôt légal : 2<sup>e</sup> trimestre 1991

Bibliothèque Nationale du Québec  
Bibliothèque Nationale du Canada ISSN 1183-7551

Ce bulletin d'information municipale est publié trimestriellement par la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à l'intention de ses contribuables et ses résidents.